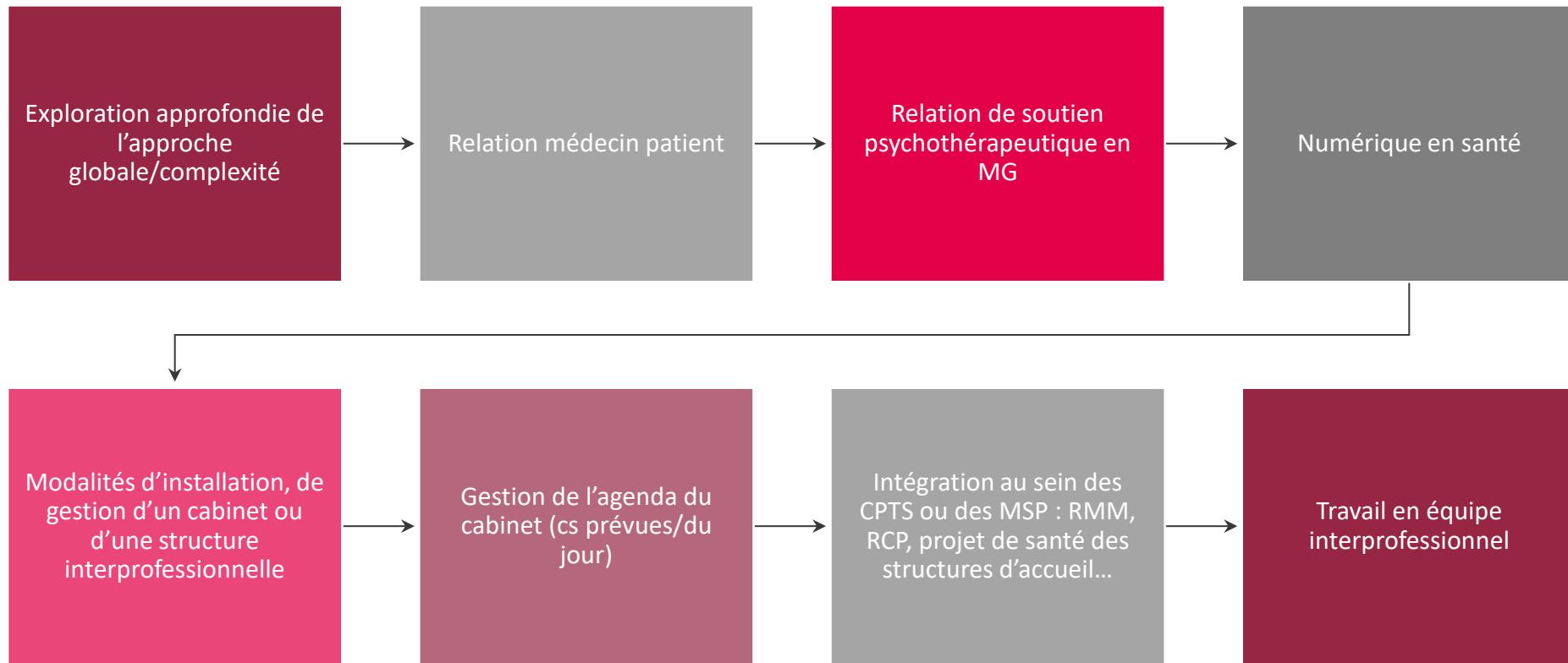




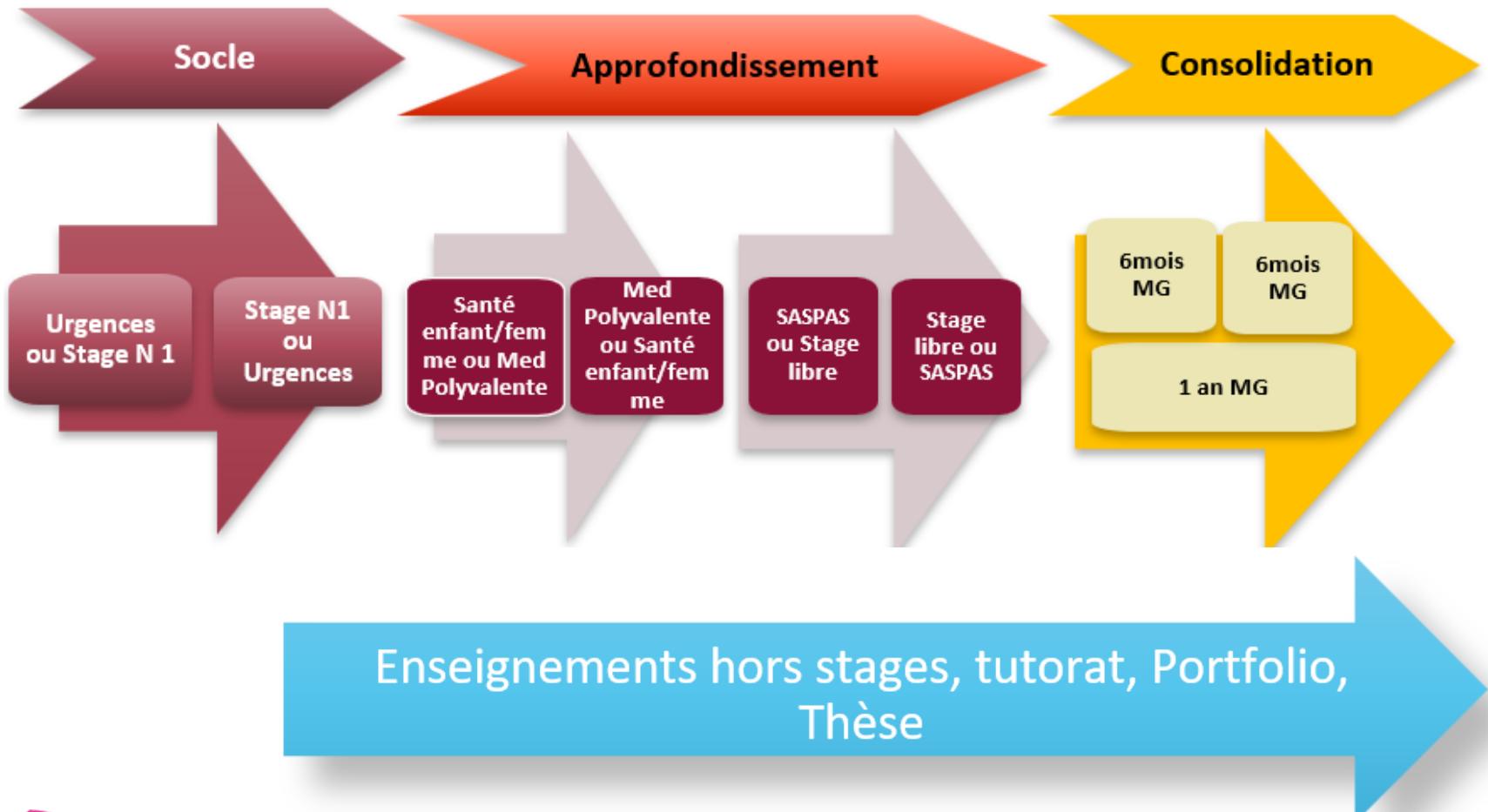
27 janvier 2026

Accueil d'un docteur Junior de médecine générale en Centre de santé

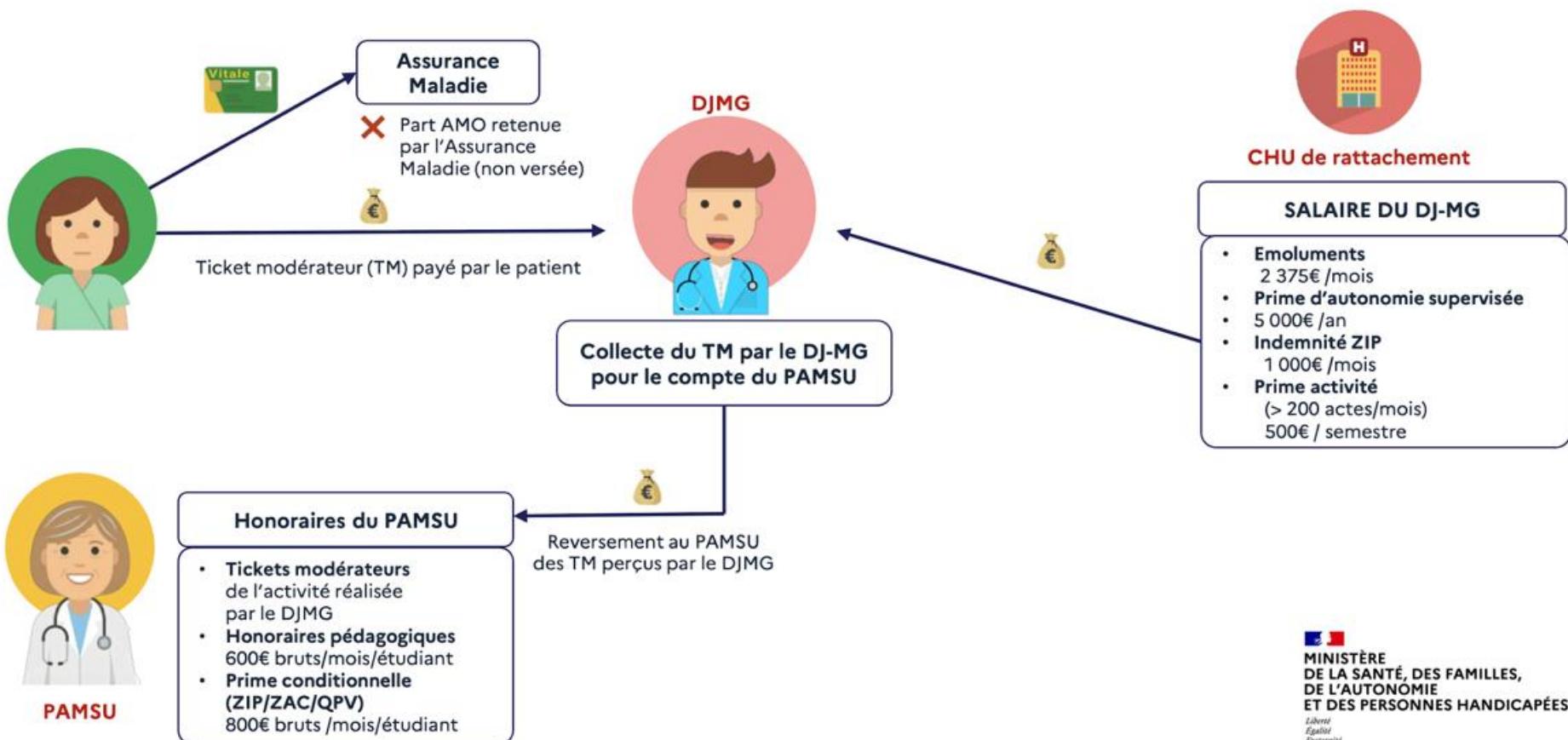
Objectifs pédagogiques de la Réforme



Le DES à partir de 2023



Facturation de l'activité réalisée par la DJ MG



Rémunération des structures/centres de santé

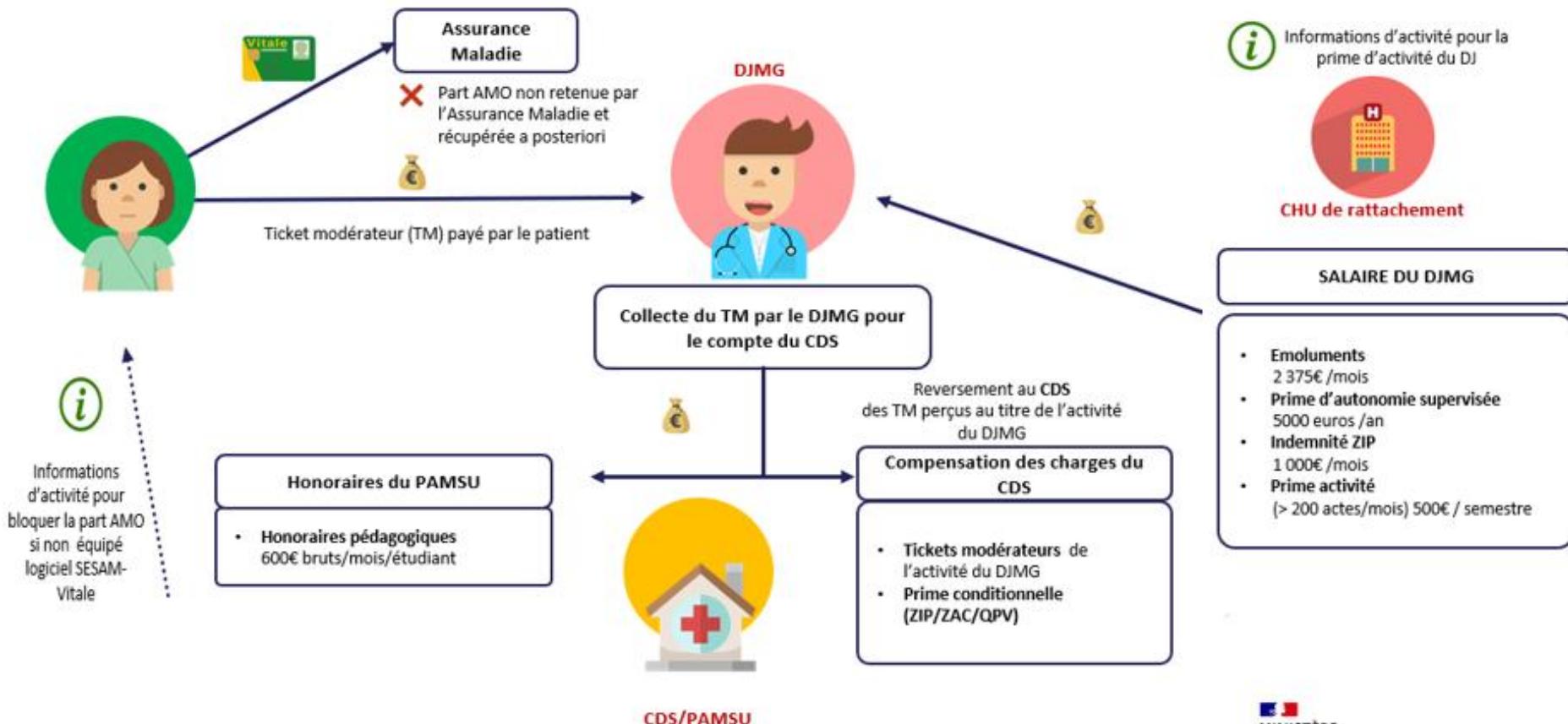
- Perception des tickets modérateurs de l'activité réalisée par le DJMG par le centre de santé
- Honoraires pédagogiques d'un montant de 600 € bruts par mois de stage et par étudiant, versée par l'UFR au PAMSU (statut COSP)
- Prime conditionnelle ZIP/ZAC/QPV d'un montant de 800 € bruts par mois de stage et par étudiant, versée par l'UFR au centre de santé

Focus sur la perception des TM sur l'activité du DJMG :

- 1 200€ de TM encaissés = 211 consultations de DJMG par mois (sur la base de l'honoraire et du taux de prise en charge moyens constatés) ;
- 211 consultations / mois sont équivalentes à :
 - si stage sur 4 jours : 12,2 consultations par jour soit 1,5 par heure (sur 8h) ;
 - si stage sur 3 jours : 16,3 consultations par jour soit 2 par heure (sur 8h).

A titre d'exemple, si le DJ réalise environ 20 consultations par jour (soit 2,5/h), les sommes liées au ticket modérateur perçues par le PAMSU s'élèveront à près de 2 000 €.

Schéma rémunération CDS



Rémunération des PAMSU/ CENTRES pour situations particulières

- PAMSU/ Centres de santé avec une activité spécifique conduisant à un faible taux de TM (forte patientèle ALD/C2S, régime local Alsace-Moselle)
 - Proposition d'une compensation forfaitaire pour activité spécifique
 - Potentiellement versée
 - au PAMSU sur présentation du dernier RIAP (relevé individuel d'activité et de prescriptions) disponible (avec seuils % exonérés / % C2S à définir) → en cours d'expertise
 - Pour les centres est proposé : la patientèle prise en compte est celle du CDS ; la compensation est versée au CDS. → en cours d'expertise
- DJ-MG en arrêt longue durée durant son stage (maladie, maternité...)
 - une compensation partielle peut être versée par l'ARS au PAMSU et/ou au CENTRE, après étude de la situation par le coordonnateur de DES

Le Stage de DJ

Stage docteur Junior en 4^{ème} année

Qui ?

Docteur Junior = Obligatoirement thésé à l'issue de sa 3^{ème} année

Dérogation les trois premières promotions

Quand ?

Promotion 2023, débute le 02 novembre 2026

Où ?

Stage de Médecine Générale exclusif, chez un médecin généraliste thésé et MSU

Un an sur le même lieu de stage (sauf circonstances exceptionnelles)

→ Appariement : plateforme SIIMOP

(CV, lettre de motivation, liste de vœux)

Combien de temps ?

3 - 4 jours de soins / semaine + ou - 1 journée autre (CPTS, PMI, CPEF,....)

1 journée d'enseignement

Objectifs ?

Autonomisation / Professionnalisation

Découvrir organisation des soins / Intégration au territoire

Préparer son futur exercice professionnel (installation en libéral ou salariat en structure)

Activités du DJ en pratique

- 3 – 4 journées de soins :
15 à 25 consultations par jour et création d'une file active
- +/- 1 journée libre autour d'un projet de soin :
 - Coordination / projet de soins
 - Journée définie dans la maquette du stage = 4^{ème} journée de stage
 - Exemple : CPTS, PMI, correspondants, CSAPA, HAD, EHPAD ...
- 1 journée pédagogique = 5^{ème} journée de stage
 - Centrée sur : groupe de pairs, entrée dans la vie professionnelle, initiation pédagogie, formation complémentaire en psychothérapie

Le Big Matching



- Présentation des Terrains de Stage
 - Chaque MSU-DJ présente son terrain de stage → RTS
- Rédaction de la Lettre de Motivation et du CV
 - Le DJ rédige une lettre de motivation et son CV
- Classement des Préférences
 - Le futur DJ classe ses préférences
- Sélection des Stagiaires
 - Le MSU-DJ classe les candidats

Rôles et devoirs du MSU et du Centre de santé

❖ Capacité d'accueil :

- 6 à 8 demi-journées par semaine

Bureau et matériel médical dédiés, informatisation avec planning dédié et agenda métier...

- File active de patients chroniques, soins non programmés

❖ Devoir du MSU :

- Supervision / Responsabilité médicale partagée entre DJ et MSU

- Un médecin doit être présent dans la structure

❖ Prérequis pour devenir MSU Docteur Junior :

- Être MSU et avoir reçu une formation complémentaire pour accueil du DJ

- Profil mis à jour sur le site DES MG IDF. Agrément pour 1 an, renouvelable pour 5 ans

- Etre détenteur d'une carte CPS à jour

Formations pour les PAMSU DJ

- Formation initial à la maîtrise de stage
- Formation spécifique d'une demie journée en distanciel sur le sujet des DJ

Référentes recrutement par faculté

| FAC DE RATTACHEMENT | Prénom NOM | EMAIL |
|---|----------------------|--|
| Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) | Claire COLLET BERTIN | maitredestage.istop@gmail.com |
| Paris Nord (USPN) | Sylvie CHAIGNEAU | sylvie.chaigneau@univ-paris13.fr |
| Paris Cité (UPCité) | Mélanie RAMIREZ | melanie.ramirez@u-paris.fr |
| Paris Saclay (PS) | Perrine LORENTZ | perrine.lorentz@universite-paris-saclay.fr |
| Sorbonne Université (SU) | Céline DUFOUR | celine.dufour@sorbonne-universite.fr |
| Paris Créteil (UPEC) | Audrey HUCHARD | audrey.huchard@u-pec.fr |
| Coordination du DES MG | Oriane MAZELIN | coordination.mgidf@gmail.com |
| Coordinatrice des chargés de missions recrutement | Pascaline CABARET | mission.mgidf@gmail.com |

Dates des prochaines formations (SIAMS 3)

→ inscription par mail jusqu'au 01/01/2026 à l'adresse indiquée pour la date choisie :

| Dates | lieu | email d'inscription |
|---------------|-------|--|
| 30-31 janvier | Paris | perrine.lorentz@universite-paris-saclay.fr |
| 20-21 mars | Paris | melanie.ramirez@u-paris.fr |
| 27-28 mars | Paris | audrey.huchard@u-pec.fr |
| 2-3 avril | Paris | archer.elise@gmail.com |

Formations pour les PAMSU DJ

***REUNION D'INFORMATION EN VISIO SPECIFIQUE POUR LES DJ EN CMS
PREVUE LE 27 JANVIER 2026
MAIL TRANSMIS A ERIC MAY***



27 janvier 2026

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Retrouvez-nous sur www.fnccs.org

